

*L*e programme provincial d'évaluation des apprentissages au Nouveau-Brunswick francophone



Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
Direction de la mesure et de l'évaluation



Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a instauré un programme provincial d'évaluation des apprentissages afin de mesurer le rendement des élèves en français, en mathématiques ainsi qu'en sciences et technologie. Comme les résultats des évaluations sont comparables d'une année à l'autre, ils fournissent une information utile pour les éducateurs à la recherche d'indices sur l'efficacité des stratégies d'enseignement.

*L*e mandat de la direction de la mesure et de l'évaluation

La direction de la mesure et de l'évaluation (DMÉ) a pour fonction de fournir aux divers intervenants du milieu scolaire, tant à l'échelle locale que provinciale, des indications valides et fiables sur le rendement des élèves des écoles francophones de la province.

La DMÉ assure le développement, l'administration et la correction des évaluations provinciales au primaire et au secondaire. De plus, la DMÉ voit à la coordination du programme de dépistage des jeunes à risque ainsi qu'à l'administration de programmes pancanadiens et internationaux d'évaluation des apprentissages sous l'égide du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada.

La DMÉ collabore également avec les différents intervenants en éducation en offrant des formations, des outils et des documents relatifs aux bonnes pratiques en évaluation.

La DMÉ publie annuellement plusieurs rapports sur les résultats des élèves. Ces rapports contribuent, entre autres, à mesurer l'efficacité des initiatives tant au niveau du Ministère, des districts scolaires qu'au niveau des écoles.



*« Sans données, les
conclusions ne sont que
des opinions. »*

Robert Laurie
Professeur adjoint
Université du Nouveau-Brunswick

Note : L'utilisation du seul genre masculin dans ce document ne vise qu'à alléger le texte et se fait sans discrimination.

La politique provinciale d'évaluation des apprentissages

La politique provinciale d'évaluation des apprentissages est le résultat d'une réflexion approfondie sur l'évaluation des apprentissages en tant que partie intégrante de l'ensemble de l'acte pédagogique. Elle reconnaît l'évaluation comme un moyen pour l'élève de mieux comprendre son processus d'apprentissage et de se situer par rapport aux attentes. La politique reconnaît également l'évaluation comme un moyen pour l'enseignant de recevoir des renseignements sur le progrès de ses élèves et sur l'efficacité de ses stratégies d'enseignement.

[La politique provinciale d'évaluation des apprentissages](#) vise à améliorer la qualité de l'évaluation. Elle précise les valeurs et les principes menant à des pratiques évaluatives de qualité tout en confirmant la nécessité de cohérence entre l'évaluation des apprentissages et les programmes d'études. La politique réaffirme la place et le rôle de l'évaluation dans la démarche d'enseignement et le processus d'apprentissage et reconnaît également l'importance du jugement professionnel de l'enseignant dans l'acte d'évaluer.

La politique provinciale d'évaluation des apprentissages s'inscrit dans l'ordre des moyens dont dispose le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour contribuer à la qualité de l'éducation des élèves. La politique se veut d'abord et avant tout un cadre de référence pour guider l'action des principaux intervenants en éducation.

l'école



L'évaluation de la petite enfance

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance utilise un instrument de mesure du développement global de l'enfant, soit *l'évaluation de la petite enfance*. Celle-ci est constituée de deux parties distinctes : l'appréciation directe et l'appréciation de l'enseignant.

Au moment de l'inscription à la maternelle, *l'évaluation de la petite enfance-appréciation directe* est administrée pour dépister les élèves qui risquent d'éprouver des difficultés d'apprentissage à l'école.

L'évaluation de la petite enfance-appréciation de l'enseignant est ensuite administrée au début de la maternelle. L'enseignant note ses observations au cours des activités régulières de la classe et s'en sert pour produire le profil global du développement de chaque enfant.

L'évaluation de la petite enfance qui mesure entre autres des habiletés en littératie et en numératie, donne une vue d'ensemble des forces et des défis de l'enfant, ce qui permet d'agir de façon préventive sur des problèmes de développement qui pourraient éventuellement nuire à ses apprentissages durant sa scolarité. Les résultats de l'évaluation mettent en lumière les éléments clés pour améliorer la préparation des enfants à l'entrée à l'école tout en aidant l'école à mieux recevoir les enfants.

« Depuis la mise en œuvre de l'évaluation de la petite enfance et du programme de transition à l'école, les enfants de 4-5 ans qui sont dans nos classes sont plus confiants, ont de meilleures habiletés langagières et ont un réseau social déjà établi. Ils sont donc mieux outillés pour entreprendre cette nouvelle étape de leur vie. La transition famille-école se fait plus en douceur. »

Monica Gigou
Enseignante de maternelle
École Sainte-Thérèse



L a cohorte 2020

Si la littératie et la numératie ont une incidence sur le parcours scolaire de tous les élèves, elles ont également une incidence sur le bien-être et sur la qualité de vie en général de tous les citoyens et citoyennes. De plus, nous savons maintenant que l'éveil à la littératie et à la numératie chez l'enfant fait appel à plusieurs habiletés qui commencent à se développer bien avant l'entrée à la maternelle.

La cohorte 2020 est le nom d'une étude longitudinale portant sur les élèves du secteur francophone à qui *l'Évaluation de la petite enfance, appréciation de l'enseignant* a été administrée durant l'année scolaire 2007-2008. Les résultats de ces élèves sont mis en relation avec leur résultat aux autres évaluations provinciales et ils seront suivis jusqu'à ce qu'ils obtiennent leur diplôme de fin d'études secondaires en 2020.

Après cinq années d'études, les données de la cohorte 2020 démontrent que les élèves identifiés « à risque » lors de *l'Évaluation de la petite enfance* ont obtenu des résultats plus faibles lors des épreuves de lecture en 2^e, en 4^e années et de mathématiques en 3^e année. Ces élèves avaient également des plans d'intervention dans une plus grande proportion que les élèves qui n'étaient pas à risque. Fort de cette connaissance, nous pouvons maintenant intervenir plus rapidement auprès des parents et des élèves pour favoriser leur réussite scolaire.



*L*e programme provincial d'évaluation des apprentissages

Les évaluations sont administrées à des moments stratégiques du parcours scolaire. Le programme provincial inclut les évaluations suivantes :

| Niveau | Évaluation | Fonction* |
|-----------------------|---|--------------------------|
| Prématernelle | Évaluation de la petite enfance (appréciation directe) | Dépistage |
| Maternelle | Évaluation de la petite enfance (appréciation de l'enseignant) | Dépistage |
| 2 ^e année | Lecture | Sommative |
| 3 ^e année | Mathématiques | Sommative |
| 3 ^e année | Lecture | Sommative |
| 4 ^e année | Écriture | Sommative |
| 6 ^e année | Mathématiques | Sommative |
| 7 ^e année | Lecture, écriture | Sommative |
| 8 ^e année | Mathématiques, sciences et technologie | Sommative |
| 10 ^e année | Mathématiques | Sommative de sanction |
| 11 ^e année | Lecture, écriture | Sommative de sanction |



*Sommative : évaluation synthèse administrée à la fin du cours

Sommative de sanction : évaluation dont le résultat est inclus dans le résultat final de l'élève

L'élaboration des examens provinciaux

Les examens provinciaux du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance fournissent de l'information complémentaire aux évaluations effectuées en salle de classe au cours de l'année scolaire.

Les examens sont élaborés par les agents pédagogiques provinciaux en collaboration avec des agents pédagogiques des districts et des enseignants de la province. Les questions sont mises à l'essai pour assurer la validité des instruments de mesure.

L'élaboration d'un examen provincial s'effectue en plusieurs étapes et implique la participation de comités d'experts composés d'agents pédagogiques et d'enseignants des niveaux concernés par l'examen. Un cadre d'évaluation précise les contenus et les habiletés du programme d'études qui seront évalués dans l'examen. Il précise également les renseignements essentiels pour la rédaction des questions d'examen. Un processus d'assurance de qualité prévoit la mise à l'essai des questions auprès d'un échantillon d'élèves avant que ces questions soient retenues pour faire partie de l'examen officiel. Enfin, un comité de validation s'assure que l'examen respecte les plus hauts standards de qualité en conformité avec les pratiques reconnues en mesure et évaluation.

Les examens provinciaux sont corrigés par une équipe d'enseignants sous la supervision de chefs-correcteurs chevronnés.



Les accommodations aux évaluations provinciales

En vertu de la Loi sur l'éducation, le système scolaire du Nouveau-Brunswick inclut les élèves ayant des besoins particuliers dans les salles de classe régulières. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance utilise des pratiques pédagogiques et évaluatives qui mettent l'accent sur des attentes élevées pour tous les élèves.

Pour permettre à chaque élève de démontrer sa maîtrise des résultats d'apprentissage attendus, il importe de créer des conditions d'administration équitables pour tous. La valeur d'équité assure que toute évaluation provinciale respecte les différences individuelles et offre des accommodations aux élèves ayant des besoins particuliers.

Les valeurs de justice,
d'égalité et d'équité
guident l'évaluation des
apprentissages



Les rapports des évaluations provinciales

Chaque année, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance publie des rapports sur les résultats des évaluations provinciales au primaire et au secondaire. Les résultats qui permettent également de suivre le progrès des élèves au fil du temps sont présentés par école et par district scolaire, et ce, pour l'ensemble du secteur francophone. Par ailleurs, ces résultats se retrouvent aussi sous forme de bulletins d'information pour chaque école et chaque district.

Ces rapports sont disponibles sur le site web du Ministère à l'adresse suivante : [Résultats aux examens provinciaux](#)

Mentionnons qu'au primaire, en plus des rapports provinciaux, un rapport de rendement est remis aux parents de chaque élève qui a participé aux évaluations provinciales.



Des décisions qui s'appuient sur des données

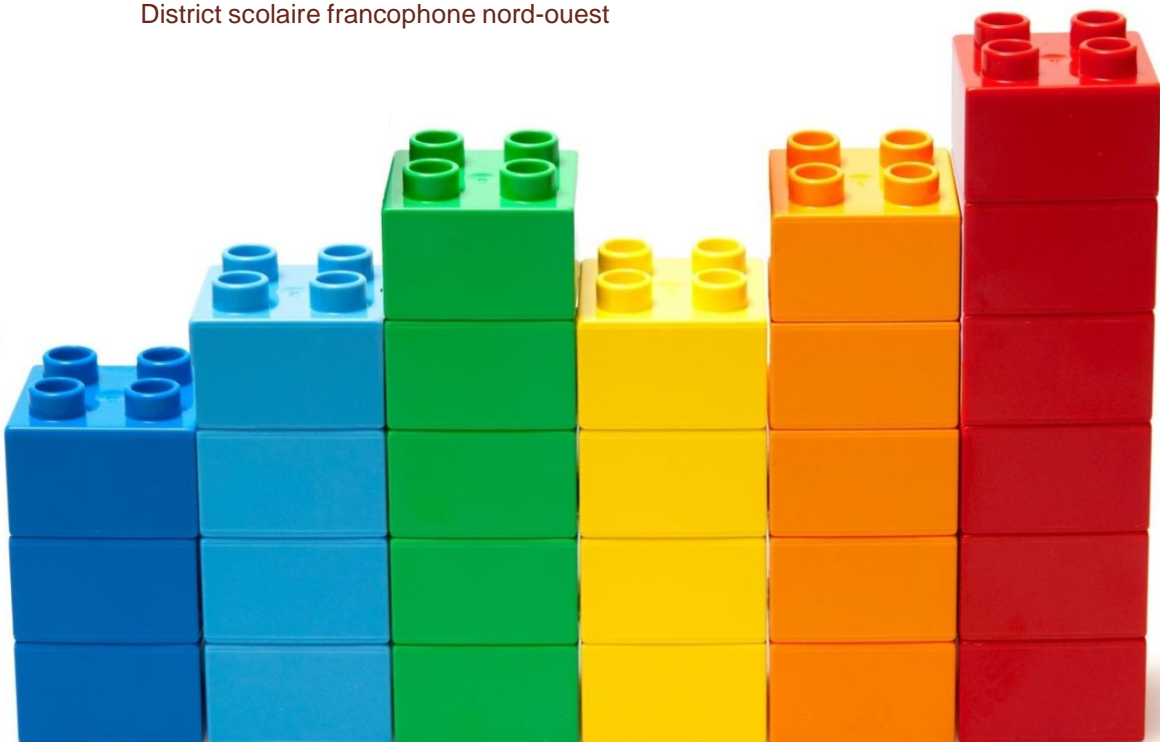
Les résultats aux évaluations provinciales sont des indicateurs fiables et objectifs du rendement des élèves en français, en mathématiques et en sciences et technologies.

La comparaison des résultats d'une école avec ses résultats des années précédentes est une information précieuse pour les éducateurs à la recherche d'indices qui pourraient révéler une amélioration ou une régression dans le rendement des élèves.

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ainsi que les districts scolaires s'appuient sur ces données lorsqu'ils élaborent leur plan éducatif. Les écoles se servent également de ces données dans l'élaboration de leur plan d'amélioration.

« La reddition de comptes permet de jeter un regard critique sur son rendement afin de pouvoir s'améliorer continuellement. »

Luc Caron
Directeur général
District scolaire francophone nord-ouest



« L'évaluation est la pierre angulaire du processus enseignement- apprentissage. Elle sert non seulement à attester les apprentissages, mais à guider l'acte pédagogique. »

Jean-François Richard, Vice-recteur adjoint à l'enseignement
Université de Moncton
L'intégration de l'évaluation dans le processus enseignement-apprentissage



*L*es compléments aux résultats

Le *Complément aux résultats* est une publication qui accompagne chaque évaluation provinciale. Il présente le taux de réussite à chacun des résultats d'apprentissage spécifiques (RAS) des programmes d'études qui sont mesurés dans l'examen, et ce, pour chaque groupe-classe, école, communauté d'écoles et district scolaire. Il est destiné aux agents pédagogiques et aux enseignants responsables de l'enseignement des matières évaluées à l'échelle provinciale.

Le *Complément aux résultats* donne une idée générale de l'atteinte des résultats d'apprentissage spécifiques et est une source d'information complémentaire aux résultats des évaluations provinciales déjà fournis aux éducateurs.

La comparaison et l'analyse des résultats entre les groupes-classes et les écoles permettent de déceler des approches pédagogiques gagnantes.

« Les compléments aux résultats m'aident à cibler les concepts et les habiletés à travailler lors de mes rencontres individuelles avec les enseignants et lors de mes formations. »

Nadine Thériault
Agente pédagogique
District scolaire francophone sud

*L*es questionnaires contextuels aux élèves et aux enseignants

Le groupe responsable de la mesure et de l'évaluation a mis au point des questionnaires contextuels aux élèves et aux enseignants en lien avec les évaluations provinciales. Un des objectifs est d'informer les intervenants en éducation sur certaines variables ayant une incidence sur l'apprentissage des élèves.

Ces questionnaires ont été administrés en 5^e, 8^e et 11^e années lors des évaluations provinciales et ciblent une seule matière par année, soit les sciences et technologie, les mathématiques ou le français.

L'analyse des réponses des élèves et celles des enseignants permet d'expliquer les résultats des élèves aux évaluations provinciales et renseigne sur les conditions qui favorisent la réussite scolaire.

*« Les questionnaires contextuels
mettent en lumière les facteurs
susceptibles de favoriser les
apprentissages des élèves. »*

Lynn Marotte
Agente pédagogique provinciale
Direction des programmes d'études et de l'évaluation

L

'évaluation en ligne

Afin d'offrir une alternative authentique et intéressante à la version papier/crayon des évaluations provinciales, la DMÉ a institué, en 2011, des évaluations informatisées. Plusieurs éléments contribuent à l'intérêt envers l'évaluation en ligne et à la croissance de son utilisation. Les facteurs sociaux, technologiques et économiques en sont les principaux.

La DMÉ appuie de diverses façons les intervenants du système d'éducation et les élèves qui participent aux évaluations en ligne. Des évaluations types des matières évaluées sont disponibles en ligne. Elles permettent aux enseignants de se familiariser avec la procédure d'administration et de correction et aux élèves de s'exercer dans un environnement similaire à celui de l'évaluation officielle en ligne.

La correction des examens informatisés est effectuée par des enseignants de chaque district en même temps que la correction des examens provinciaux en format papier-crayon.



Les évaluations pancanadienne et internationales

L'efficacité du système scolaire préoccupe à la fois les parents, les enseignants et tous les intervenants de l'éducation. Pour mesurer l'efficacité d'un tel système, il existe un certain nombre d'indicateurs dont le plus reconnu est le rendement scolaire. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance participe à divers programmes d'évaluation pancanadienne et internationales, sous l'égide du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, afin d'évaluer le rendement des élèves à diverses étapes de leur scolarité, tout en le comparant à celui des élèves des autres provinces et de différents pays.

Programme pancanadien d'évaluation (PPCÉ)

Le PPCÉ vise à informer la population canadienne de la santé de ses systèmes d'éducation et de leur capacité à répondre aux besoins des élèves et de la société. Les données recueillies lors de ces évaluations cycliques sur le rendement des élèves de 8^e année en mathématiques, en lecture et en sciences aident les provinces et territoires à analyser leurs programmes d'études et à améliorer leurs méthodes d'évaluation.

Programme international pour le suivi des acquis (PISA)

Le Nouveau-Brunswick participe aussi au Programme international pour le suivi des acquis. Le PISA évalue dans quelle mesure les élèves qui approchent la fin de leur scolarité obligatoire ont acquis les connaissances et les compétences essentielles pour participer pleinement à la société. Le PISA est administré à tous les trois ans aux élèves de 15 ans. Les trois sujets évalués sont la lecture, les mathématiques et les sciences. À chaque administration du PISA, l'un des trois sujets est évalué plus en profondeur que les deux autres.

Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS)

Cette évaluation internationale est menée tous les cinq ans pour dégager les tendances du rendement en lecture des élèves ainsi que les politiques et les pratiques concernant la lecture. L'évaluation cible les élèves de 4^e année. L'étude est réalisée par l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire (AIE), un consortium d'instituts de recherche de 60 pays.

L

Le coût du programme provincial d'évaluation des apprentissages

10 631 \$

Coût moyen investi par
la province pour
l'éducation d'un élève*

45 \$

Coût moyen par élève
pour le programme
provincial d'évaluation
des apprentissages

Pour la modique somme de 45 dollars par élève, la DMÉ détermine de façon uniforme, dans quelle mesure les élèves acquièrent des compétences en français, en mathématiques et en sciences et technologie. De plus, il travaille de pair avec les enseignants, le personnel des districts et les autres intervenants de l'éducation dans le but d'améliorer la réussite de chaque élève.

Selon les budgets et les effectifs prévus pour l'année scolaire 2015/2016

***Les résultats parlent
d'eux-mêmes ...***

Ministère de l'Éducation
et du Développement de la petite enfance
Direction de la mesure et de l'évaluation
C.P. 6000, Fredericton, N.-B.
E3B 5H1 (506) 453-2157

[Visitez le site Web du Ministère EDPE](#)